

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1096

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 79, substituer au mot :

« transition »

les mots :

« bifurcation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'améliorer les conditions de vie des militaires en leur permettant de bénéficier de plus de points de restauration, tout en améliorant qualitativement ces derniers. Cette amélioration passe par la mise aux normes d'hygiène de l'ensemble des points de restauration, assurée par un contrôle plus strict et régulier ; par la diversification de menus, notamment par la systématisation de l'offre végétarienne ; et par la mise aux normes énergétiques des bâtiments.